
Das *APCS* Bulletin

Avis officiel de l'Association des Professeurs de Chant de Suisse

September 2002

Nr. 53

Présentation du Conservatoire de Musique de Terre Sainte et Environs

Lors de la dernière réunion du comité de l'APCS, notre président m'a très aimablement proposé de vous présenter dans ce bulletin le "Conservatoire de Musique de Terre Sainte et Environs", anciennement Conservatoire de Musique de la Côte.

Le Conservatoire de Musique de Terre Sainte et Environs (CMTSE) se situe sur la côte vaudoise, raison pour laquelle il en portait le nom. Il déploie ses activités depuis 1968, d'abord en tant que section de musique du Centre culturel régional, puis d'Ecole de Musique régionale dès 1973 et enfin, ses structures pédagogiques et administratives étant désormais bien établies, il devient en 1980 le Conservatoire de Musique de la Côte. Il était alors le seul "conservatoire" entre Genève et Lausanne. Par la suite d'autres écoles d'enseignement musical ont repris cette identité.

En 1986, à l'initiative de Monsieur Jacques Rapin, ancien directeur du Conservatoire de Lausanne, l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) a vu le jour et nous figurions parmi les membres fondateurs. Jusque là, l'enseignement musical dans le canton de Vaud était assuré par des organismes privés, aidés tout au plus par certaines communes. Avec la création de l'AVCEM, nous pouvions dès lors compter sur un appui, bien que toujours encore modeste, du canton.

En commun accord avec ce dernier, nous avons créé le certificat AVCEM qui donne désormais aux musiciens et chanteurs non professionnels la possibilité d'obtenir un

certificat cantonal. Les candidats doivent démontrer un bon niveau technique et musical. Le solfège secondaire doit obligatoirement être terminé, ce qui donne aux élèves amateurs un but très stimulant.

Quelles sont les raisons qui ont poussé le Comité du Conservatoire de Musique de la Côte de céder au souhait exprimé par les communes de Terre Sainte et de changer de nom après 22 ans ?

La "Terre Sainte" est connue sous cette dénomination pour des raisons mal définies mais qui remontent vraisemblablement au Moyen Age. Elle comprend 9 localités se situant entre la frontière genevoise et Nyon, soit : Mies, Tannay, Coppet, Founex., Crans, Commugny, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey. "Environs" inclut quelques communes avoisinantes. Ces communes soutiennent "leur conservatoire" par des subventions et en permettant l'utilisation gratuite de leurs locaux. L'activité du CMTSE est en effet décentralisée pour éviter aux parents des déplacements fastidieux. 7 communes mettent ainsi 16 salles à disposition dont certaines sont occupées du matin jusqu'au soir. Vu le grand soutien et l'intérêt qu'elles vouent à une institution ancrée dans la région depuis 35 ans et qui s'est développée avec elles, il était logique que celle-ci porte ce nom de "Terre Sainte et Environs" qui en plus définit bien le périmètre de son activité pédagogique et artistique.

Pour l'année 2002/2003, 29 professeurs sont engagés par contrat avec un cahier des charges, à l'appui. Les 420 inscriptions de

cours de l'année 2001/2002 vont être dépassées.

Tous les instruments sont représentés à l'exception des cuivres, le CMTSE ne désirant pas entrer en concurrence avec l'école de l'Union instrumentale du Cercle de Coppet. La percussion, le chant (54 élèves, 3 professeurs), les branches théoriques avec préparation au diplôme SSPM pour les élèves professionnels, l'art scénique et les corépétitions pour chanteurs et naturellement la musique d'ensemble, toutes ces disciplines sont également offertes.

La plus grande partie des élèves est formée d'enfants et d'adolescents, mais les adultes sont les bienvenus et ils sont en majorité dans les classes de chant.

Les jeunes jusqu' à 18 ans doivent obtenir obligatoirement le certificat de solfège élémentaire pour obtenir celui, élémentaire également, de la discipline qu'ils ont choisie. Suivent les degrés secondaires, terminaux (non-professionnels) au supérieurs (professionnels). Des cours libres existent pour les élèves de plus de 18 ans qui ne souhaitent pas être soumis.

La Direction est aidée dans son travail d'organisation et de surveillance par 9 doyens qui sont responsables du bon déroulement des cours dans leur département respectif. Une fiduciaire de la région s'occupe de toute l'administration et de la comptabilité. Une collaboratrice seconde la Direction pour tout ce qui concerne les relations publiques, les programmes de concert et les auditions.

Un comité formé de 11 personnalités de la région soutient également la Direction dans sa tâche.

Voilà en gros notre "CMTSE", un petit conservatoire régional qui cherche depuis toujours à promouvoir un enseignement musical de très bon niveau avec l'aide d'un corps professoral hautement qualifié.

Les classes de chant prennent une place très importante dans cette institution, mais il y aura la matière à développement lors d'une prochaine édition.

Marie-José d'Alboni, directrice du CMTSE

Août 2002